

Rapport ministériel sur le rendement

Commission civile d'examen et de
traitement des plaintes relatives à la
Gendarmerie royale du Canada

2014-2015

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique et Protection civile

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada, 2015

N° de catalogue : PS75-3F-PDF

ISSN 2369-5978

Ce document est accessible sur le site Web de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada, à l'adresse <http://www.crcc-ccetp.gc.ca>.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Table des matières

Message du président.....	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation	2
Profil de l'organisation	2
Contexte organisationnel.....	3
Dépenses réelles.....	7
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	8
Tendances relatives aux dépenses du ministère.....	8
Dépenses par crédit voté.....	9
Section II : Analyse du programme par résultat stratégique.....	11
Résultat stratégique : Confiance du public à l'égard de la GRC	11
Programme : Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	11
Services internes	14
Section III : Renseignements supplémentaires.....	15
Faits saillants des états financiers.....	15
États financiers	15
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	16
Dépenses fiscales et évaluations	16
Section IV : Coordonnées de l'organisation.....	17
Annexe : Définitions.....	19
Notes de fin de document	23

Message du président

La *Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada* est entrée en vigueur le 28 novembre 2014, et depuis la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC a remplacé l'ancienne Commission des plaintes du public contre la GRC (CPP).

Le mandat de la nouvelle Commission comprend les fonctions d'examen et de traitement des plaintes de l'ancienne CPP, de même que le pouvoir de mener des enquêtes à l'égard des plaintes déposées avec des organismes provinciaux chargés des enquêtes sur l'application de la loi, de réaliser des examens d'activités précises de la GRC, de fournir des rapports plus détaillés aux provinces et aux territoires qui utilisent à forfait les services de police de la GRC, d'entreprendre des recherches, de déployer des efforts de sensibilisation et de fournir des observateurs indépendants dans le cadre d'enquêtes sur des incidents graves où des membres de la GRC sont en cause. La nouvelle Commission a reçu une augmentation des fonds de son Budget principal des dépenses pour pouvoir répondre aux exigences de son mandat élargi.

J'ai le plaisir de présenter le premier Rapport ministériel sur le rendement de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC. Le rapport offre un aperçu du travail accompli par la Commission au cours du dernier exercice, de l'atteinte des objectifs établis dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015 initialement présenté par la CPP, et des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat élargi.

La dernière année a été forte en changements et en croissance pour la Commission et ses employés. Nos gens constituent l'élément clé de notre efficacité et je suis fier des contributions de chacun durant cette année de transition. Nous avons accueilli notre nouveau mandat avec une énergie et une attention renouvelées, et nous avons hâte de contribuer de manière significative à la responsabilisation de la GRC et de renforcer la confiance du public dans cette très importante institution canadienne.



Le président,
Ian McPhail, c.r.

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Ralph Goodale, C.P., député

Premier dirigeant : Ian McPhail, c.r.

Portefeuille ministériel : Sécurité publique et Protection civile

Instruments habilitants : *Loi sur Gendarmerie royale du Canada*

Année d'incorporation ou de création : 2014

Contexte organisationnel

Raison d'être et responsabilités

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada est un organisme indépendant créé par le Parlement et ne fait pas partie de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Le rôle fondamental de la CPP est d'assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, afin de garantir que la GRC est redevable au public. La CPP veille à ce que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC soient examinées de manière équitable et objective. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à définir et à corriger des problèmes attribuables à la conduite de membres de la GRC ou des lacunes dans les politiques et les méthodes de l'organisation, et à empêcher que ces problèmes se reproduisent. La Commission a aussi pour mandat d'examiner certaines activités de la GRC, d'établir des rapports à l'intention des provinces qui utilisent à forfait les services de police de la GRC, d'entreprendre des recherches, de mener des activités de sensibilisation et d'éducation du public, et de faire appel aux services d'observateurs indépendants dans le cadre d'enquêtes sur des incidents graves où des membres de la GRC sont en cause.

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

Résultat stratégique : Confiance du public à l'égard de la GRC

Programme : Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité	Type ¹	Résultat stratégique
Renforcer le processus de traitement des plaintes et d'examen	Permanente	Confiance du public à l'égard de la GRC
Sommaire des progrès		
<p>Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Commission a évalué ses normes de service pour les processus de traitement des plaintes et d'examen et en a rendu compte. • La Commission a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre des méthodes de prestation de services qui permettent de maximiser l'efficacité et l'efficacité du processus de réception des plaintes. • La Commission a continué de suivre les mesures prises par la GRC à l'égard des recommandations contenues dans les rapports publics et a établi un mécanisme de suivi en vue de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports individuels. • La Commission a continué d'assurer la coordination avec les organismes provinciaux et territoriaux appropriés et la GRC concernant le déroulement des processus de traitement des plaintes, d'examen et d'enquête. • Grâce à la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des cas, la Commission a amélioré sa collecte de données, son intégration statistique et ses fonctions de recherche. 		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Renforcer la capacité d'enquête de la Commission	Nouvelle	Confiance du public à l'égard de la GRC
Sommaire des progrès		
<p>Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Commission a réalisé d'importants progrès pour créer une capacité d'enquête efficace qui assure un soutien des enquêtes. • La Commission a entrepris un plus grand nombre d'enquêtes d'intérêt public. • La Commission a élaboré un système de gestion des cas pour faciliter la gestion du processus de traitement des plaintes et d'examen et de ses enquêtes d'intérêt public. 		

1. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Instaurer des examens d'activités précises	Nouvelle	Confiance du public à l'égard de la GRC
Sommaire des progrès		
<p>Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Commission a consulté des intervenants pour aider à déterminer les questions prioritaires devant être examinées. • La Commission a élaboré un processus de planification complet. • Bien qu'aucun examen d'activité précise n'ait été effectué, les travaux préparatoires, y compris une analyse des risques détaillée, se sont poursuivis. • Des protocoles ont été élaborés pour le système de gestion des cas graves afin d'assurer un soutien efficace des examens d'activités précises. 		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Améliorer les relations établies avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les organismes d'examen des services de police et d'autres organismes fédéraux de surveillance	Nouvelle	Confiance du public à l'égard de la GRC
Sommaire des progrès		
<p>Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Commission a amélioré ses relations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes d'examen et les intervenants en vue d'harmoniser les processus de surveillance de la police dans la mesure du possible et conformément aux lois pertinentes et à son nouveau mandat. • La Commission a élaboré des processus permettant de rendre compte aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'à d'autres organismes d'examen de la police. • La Commission a élaboré et mis en œuvre une stratégie en matière de relations gouvernementales. 		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Renforcer les activités de liaison avec la collectivité et de sensibilisation du public	Permanente	Confiance du public à l'égard de la GRC
Sommaire des progrès		
<p>Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Commission a examiné la structure de la fonction de liaison avec la collectivité afin d'optimiser les ressources disponibles et d'aligner son travail sur ses priorités. • La Commission a établi des cibles et des priorités annuelles en matière d'engagement. • La Commission a cerné les intervenants et les partenaires communautaires clés et établi des stratégies d'engagement et du matériel d'information à leur intention. 		

Priorité	Type	Résultat stratégique
S'assurer que les outils et les mesures de soutien administratif les plus efficaces et efficients sont en place pour faciliter la transition vers le nouveau mandat	Nouvelle	Confiance du public à l'égard de la GRC
Sommaire des progrès		
<p>Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Commission a poursuivi la transformation de son système de TI grâce à un partenariat avec un autre organisme gouvernemental. • Au cours de l'exercice 2014-2015, la Commission a continué de restructurer ses services administratifs et ses processus opérationnels. • Le nouveau système de gestion des cas de la Commission a été déployé avec succès en 2014-2015. • La majorité des mesures de dotation prévues pour satisfaire aux exigences liées au nouveau mandat ont été prises. 		

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p>Mise en œuvre par la GRC des recommandations de la CPP</p> <p>Comme la GRC n'est pas tenue de mettre en œuvre les recommandations de la Commission, elle pourrait rejeter certaines recommandations clés.</p>	<p>La Commission a continué à suivre de manière systématique les recommandations faites à la GRC, et elle a créé la section « Engagements de principe de la GRC en suspens » sur son site Web.</p> <p>La Commission a rencontré régulièrement les représentants de la GRC pour déterminer de quelle façon et à quel moment les recommandations seront mises en œuvre.</p>	<p>Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions</p>
<p>Réagir aux événements importants touchant les services de police</p> <p>La Commission n'exerce aucun contrôle sur les événements importants qui touchent la GRC et le public. De tels événements peuvent influencer sur la charge de travail dans l'ensemble de la Commission, nuire au maintien des normes de service et causer des difficultés budgétaires.</p>	<p>La Commission a renouvelé ses ententes d'approvisionnement pour les services d'enquêteurs spécialisés; elle continue à surveiller sa charge de travail, et au besoin, elle réaffecte des employés dans les domaines prioritaires.</p> <p>La Commission s'assure qu'elle dispose des ressources voulues pour réagir de manière appropriée aux incidents qui pourraient survenir au cours de l'exercice.</p>	<p>Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions</p>

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
10 010 382	10 010 382	10 175 349	9 599 971	410 411

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
66,5	60	(6,5)

Sommaire du rendement budgétaire pour le résultat stratégique et le programme (en dollars)

Résultat stratégique, programme et Services internes	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013
Résultat stratégique : Confiance du public à l'égard de la GRC								
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	6 206 437	6 206 437	6 307 882	6 406 644	6 417 567	6 181 112	4 361 336	3 127 446
Total partiel	6 206 437	6 206 437	6 307 882	6 406 644	6 417 567	6 181 112	4 361 336	3 127 446
Services internes Total partiel	3 803 945	3 803 945	3 703 841	3 603 738	3 757 782	3 418 859	4 428 498	4 883 555
Total	10 010 382	10 010 382	10 011 723	10 010 382	10 175 349	9 599 971	8 789 834	8 011 001

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

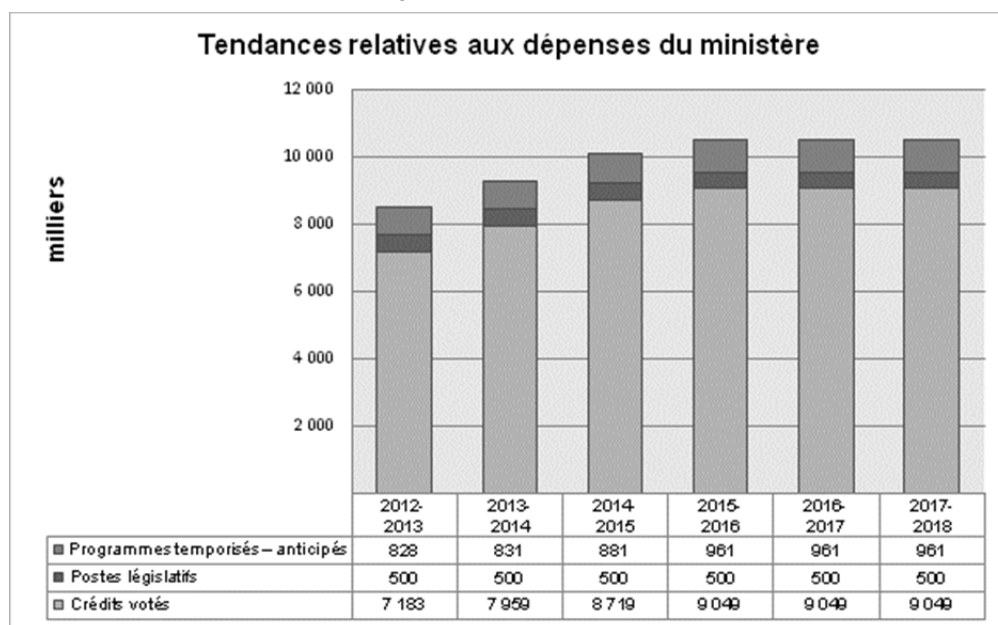
Harmonisation des dépenses réelles pour 2014-2015 avec le [cadre pangouvernemental](#)ⁱ (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2014-2015
Confiance du public à l'égard de la GRC	Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	Affaires sociales	Un Canada sûr et sécuritaire	6 181 112

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques		
Affaires sociales	6 206 437	6 181 112
Affaires internationales		
Affaires gouvernementales		

Tendances relatives aux dépenses du ministère



Outre ses services internes, la Commission n'a qu'un seul programme, et elle n'exécute aucun programme temporisé.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des dépenses votées et des dépenses législatives de la Commission, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2015*ⁱⁱ sur le [site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada](#)ⁱⁱⁱ.

Section II : Analyse du programme par résultat stratégique

Résultat stratégique : Confiance du public à l'égard de la GRC

Mesure du rendement

Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Pourcentage accru sur une période de deux ans de la confiance du public à l'égard du processus de traitement des plaintes	Augmentation de 1 % d'ici mars 2016	S.O.
Pourcentage accru sur une période de deux ans de la mise en œuvre des recommandations acceptées	Augmentation de 1 % d'ici mars 2016	S.O.
Pourcentage accru sur une période de deux ans de la confiance des partenaires contractants à l'égard de la GRC	Augmentation de 1 % d'ici mars 2016	S.O.

Programme : Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions

Description

La Commission est un organisme indépendant créé par le Parlement pour fournir une surveillance civile équitable et indépendante de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions. À cette fin, la Commission reçoit les plaintes du public concernant la conduite de membres de la GRC et surveille les enquêtes de la GRC sur ces plaintes. Si un plaignant n'est pas satisfait de la réponse de la GRC, il peut demander à la Commission de procéder à un examen indépendant du comportement en question et du traitement de l'affaire par la GRC. Lors de l'examen de ces plaintes, la Commission peut juger le traitement d'une plainte par la GRC satisfaisant, ou présenter ses constatations et ses recommandations au commissaire de la GRC et au ministre de la Sécurité publique en ce qui concerne les questions visées dans la plainte. La Commission a aussi pour mandat d'examiner des activités précises de la GRC, de fournir des rapports aux provinces qui utilisent à forfait les services de police de la GRC, d'entreprendre des recherches, de mener des activités de sensibilisation et d'éducation du public, et de fournir des observateurs indépendants dans le cadre d'enquêtes sur des incidents graves où des membres de la GRC sont en cause.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
6 206 437	6 206 437	6 417 567	6 181 112	25 325

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
43	41	(2)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
GRC : transparence et responsabilité à l'égard du public accrues	Pourcentage accru sur une période de deux ans de la confiance du public à l'égard du processus de traitement des plaintes	Augmentation de 1 % d'ici mars 2016	S.O.
	Pourcentage accru sur une période de deux ans de la mise en œuvre des recommandations acceptées	Augmentation de 1 % d'ici mars 2016	S.O.
Responsabilité accrue envers les provinces qui utilisent à forfait les services de police de la GRC	Pourcentage accru sur une période de deux ans de la confiance des partenaires contractants à l'égard de la GRC	Augmentation de 1 % d'ici mars 2016	S.O.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2014-2015, la Commission a traité 1 839 plaintes officielles contre la GRC, a reçu 200 demandes d'examen et a produit au total 139 rapports d'examen. Le commissaire de la GRC a accepté environ 90 % des conclusions défavorables de la Commission et 82 % de ses recommandations.

La Commission a aussi entrepris un nombre record d'enquêtes d'intérêt public, dont bon nombre ont fait les manchettes au pays. Ces enquêtes complexes ont fait intervenir un nombre sans précédent de renseignements, d'éléments de preuve, de témoins et de questions juridiques. Grâce à sa capacité accrue, la Commission a été en mesure de relever ce défi, de produire des analyses et des résultats détaillés, et de formuler des recommandations quant aux mesures correctives à mettre en place pour améliorer la façon dont la GRC fournit des services de police à la population canadienne.

Le nouveau mandat de la Commission lui permet d'effectuer l'examen d'activités précises de la GRC, pour veiller à ce que celles-ci respectent les lois, les règlements, les directives ministérielles, ainsi que les politiques, procédures et lignes directrices de la GRC. En plus de l'embauche d'enquêteurs additionnels pour mener de tels examens, une planification considérable a eu lieu en prévision de ce mandat élargi, notamment l'élaboration d'un modèle permettant de cibler les secteurs prioritaires à examiner.

En 2014-2015, la Commission a créé un poste à temps plein pour assurer la liaison avec les provinces et les territoires afin de mettre en œuvre des éléments de la nouvelle loi et les aider à traiter et à gérer les plaintes reçues au sujet de la GRC. La Commission présente des rapports officiels aux gouvernements provinciaux et territoriaux; elle collabore avec eux pour s'assurer que le contenu de ces rapports répond à leurs besoins.

La Commission a maintenu ses normes de service pour le traitement rapide des plaintes du public en remaniant ses processus opérationnels, en mettant sur pied de nouveaux programmes et un soutien technique et en lançant un nouveau système de gestion des cas. Le nouveau système favorisera le suivi de chaque étape du processus de traitement des plaintes et d'examen et produira des renseignements opérationnels permettant de cerner et de combler tout retard.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
3 803 945	3 803 945	3 757 782	3 418 859	385 086

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
23,5	18	(5,5)

Analyse du rendement et leçons retenues

La Commission a continué la restructuration de ses services administratifs. En visant des gains en efficacité dans ces services, elle a été en mesure d'investir les économies réalisées dans les domaines relevant du nouveau mandat et d'améliorer le processus de traitement des plaintes et d'examen.

Un nouveau système de gestion des cas a été élaboré afin de centraliser tous les aspects du processus de traitement des plaintes du public au sein d'un seul système de gestion de l'information. Le nouveau système facilite la gestion du processus de traitement des plaintes et d'examen ainsi que l'exercice des nouvelles obligations redditionnelles de la Commission envers les provinces.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 (en dollars)

Information financière	Résultats attendus 2014-2015	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2013-2014	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats attendus 2014-2015)	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats réels 2013-2014)
Total des charges	11 517 916 \$	10 694 744 \$	9 890 032 \$	(823 172) \$	804 712 \$
Total des revenus	-	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	11 517 916 \$	10 694 744 \$	9 890 032 \$	(823 172) \$	804 712 \$

État condensé de la situation financière (non audité)

Au 31 mars 2015 (en dollars)

Information financière	2014-2015	2013-2014	Écart (2014-2015 moins 2013-2014)
Total des passifs nets	1 466 873 \$	1 188 872 \$	278 001 \$
Total des actifs financiers nets	820 367 \$	768 474 \$	51 893 \$
Dettes nettes du ministère	646 506 \$	420 398 \$	226 108 \$
Total des actifs non financiers	464 828 \$	505 544 \$	-40 716 \$
Situation financière nette du ministère	(181 678) \$	85 146 \$	(266 824) \$

États financiers

Les états financiers de la Commission pour la période de référence se trouvent sur son site Web.^{iv}

La transition vers le nouveau mandat a eu lieu le 28 novembre 2014, et tous les crédits non dépensés par l'ancienne Commission à cette date ont été réputés être affectés à la nouvelle Commission. Tous les biens et les droits ainsi que toutes les obligations et les responsabilités assumés par l'ancienne Commission ont été réputés être assumés par la nouvelle Commission. Compte tenu de la continuité entre l'ancienne Commission et la nouvelle Commission, la direction a inclus les résultats de l'ancienne Commission jusqu'au 28 novembre 2014 dans son rapport sur 2014-2015. À des fins de comparaison, les résultats de l'ancienne Commission pour 2013-2014 ont aussi été inclus.

Tableaux de renseignements supplémentaires

La CPP n'a aucun tableau de renseignements supplémentaires.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*^v. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Par courriel

Media@crcc-ccetp.gc.ca

Par téléphone

Partout au Canada : 1-800-665-6878

ATS : 1-866-432-5837

Par télécopieur

613-952-8045

Par la poste

C.P. 1722, succursale B

Ottawa ON K1P 0B3

Site Web

<http://www.crcc.ccetp.gc.ca>

Annexe : Définitions

architecture d’alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d’État.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi autre qu’une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan (*plan*) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des

plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats sont comparés à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

-
- i. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
 - ii. Comptes publics du Canada 2015, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
 - iii. Site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
 - iv. Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, <http://www.cccc-ccetp.gc.ca/>
 - v. Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>